



Moins, c'est mieux !



N°12 - Mai 2022

## Service Déchets

**Accueil téléphonique**  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
1 rue Robert Schuman - La Loge  
CS 60111 - Beaupréau  
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
Cedex

**T 02 41 71 77 55**  
service-dechets@maugescommunaute.fr

Pour rester informé :

- Abonnez-vous à la newsletter de Mauges Communauté, en bas de la page d'accueil de [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr)
- Rejoignez-nous sur facebook ! [@maugescommunaute](https://www.facebook.com/maugescommunaute)



## Rappel

En cas de déménagement, compléter le formulaire de déménagement disponible sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) ou contacter le service au **02 41 71 77 55**.



Barrage du bassin versant de la Sèvre Nantaise  
Le Longeron / SÈVREMOINE

Madame, Monsieur,

Cette lettre d'informations est l'occasion de revenir sur la réforme du mode de facturation et les nouveaux tarifs entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2022. Grâce à un nouvel outil : le portail déchets, créé pour vous permettre de suivre votre production de déchets, vous pourrez consulter, quand vous le souhaitez, le nombre de collectes et de passages en déchèteries réalisés, et ainsi adapter votre consommation du service. Car n'oublions pas qu'en terme de déchets, **Moins, c'est mieux !** Vous trouverez également dans cette lettre

quelques précisions sur les consignes de tri et sur la gestion des végétaux et des déchets alimentaires.

Enfin, je vous donne rendez-vous le 18 juin prochain à l'Écocyclerie des Mauges à Saint-Quentin-en-Mauges / Montrevault-sur-Èvre pour la 4<sup>e</sup> édition de Changer d'ère. Les échanges et animations de cette nouvelle édition seront consacrés à la thématique locale du textile.

**Gilles PITON,**  
Vice-président au Pôle Transition Écologique

NOUVEAU

## Mon portail déchets

Le portail déchets est un nouvel outil numérique à votre disposition pour suivre votre production de déchets et votre facturation. Accessible sur ordinateur, tablette ou téléphone, cet espace personnel vous permet de consulter, quand vous le souhaitez, les dates des collectes de vos bacs ordures ménagères et/ou emballages, de vos dépôts en déchèteries et également vos dernières factures.

### Comment ça marche ?

- 1 - Créez votre espace personnel sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Démarches en ligne. Pour cela, indiquez vos nom, prénom et email. Renseignez également vos codes producteur et inscription précisés sur votre dernière facture.
- 2 - Confirmez votre inscription via le lien reçu sur votre boîte mail.
- 3 - Naviguez et découvrez les différentes fonctionnalités.

### Plusieurs fonctionnalités pour vous aider à maîtriser votre production de déchets

#### Collectes et Déchèteries

Dans ces onglets, vous retrouvez :

- le détail de vos équipements : bac ordures ménagères, bac ou sacs emballages, carte déchèteries,
- les dates des différentes collectes et passages en déchèteries,
- deux graphiques présentant votre production de déchets comparée à celle de l'année précédente, vous pouvez ainsi visualiser facilement l'évolution de votre production de déchets. Pour les emballages, si vous êtes collecté à l'aide de sacs jaunes, il n'est pas possible de vous communiquer de statistiques sur la fréquence et la quantité de sacs collectés.

#### Mes factures

Prochainement, cette partie vous permettra d'accéder à vos dernières factures de redevance incitative. Un graphique y détaillera les coûts par mois liés au forfait d'accès au service, aux levées du bac ordures ménagères et aux dépôts en déchèteries.

## Les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> mai

La redevance incitative est un mode de facturation qui prend en compte la quantité de déchets produits par chaque usager et de le facturer en fonction de l'utilisation réelle du service. Elle se compose d'un forfait d'accès au service et d'une part incitative. Votés lors du conseil d'agglomération du 20 octobre dernier, les nouveaux principes de facturation et tarifs sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022.

### LE FORFAIT D'ACCÈS AU SERVICE (tarifs TTC)

Il est déterminé en fonction de votre équipement pour la collecte des ordures ménagères : un bac gris ou un badge pour accéder aux colonnes d'apport volontaire.

Équipement	Montant mensuel
Badge	11,82 €
Bac 140 L	11,82 €
Bac 240 L	16,01 €
Bac 360 L	19,83 €
Bac 660 L	29,49 €
Bac 770 L	32,18 €
> 2 000 L	76,97 €

Le forfait d'accès au service finance l'ensemble des charges fixes liées aux trois catégories de déchets collectés : les déchets déposés en déchèterie, le tri sélectif (emballages, papiers et verre) et les ordures ménagères.



## Le verre oui, mais uniquement si c'est un emballage ! Pourquoi ?

En 2021, 6 050 tonnes d'emballages en verre ont été collectées sur le territoire, soit en moyenne 50 kg/hab. Geste de tri connu de tous, des faux-amis se glissent pourtant régulièrement dans les colonnes d'apport volontaire. Voici quelques précisions sur les verres que l'on peut mettre ou non au tri.

Les emballages en verre sont recyclables à 100 % et à l'infini sans perte de qualité, il est donc important de bien les trier pour qu'ils soient recyclés et réutilisés. Les colonnes d'apport volontaire et les bennes dédiées en déchèteries sont destinées à accueillir uniquement les emballages en verre, c'est-à-dire les pots, bouteilles et bocaux en verre, ils doivent être vides mais il est inutile de les laver. Contrairement à ce que l'on peut penser, le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas du verre mais de la céramique transparente, sa température de fusion est supérieure à celle du verre, il ne doit donc pas être mélangé

avec les emballages en verre au risque de détériorer la qualité de production de nouveaux emballages en verre. C'est également le cas des verres spéciaux, tels que les pare-brises, les écrans de télévision, les ampoules d'éclairage, les lampes, le cristal, les miroirs, la vitrocéramique ou encore le verre non transparent et coloré. Ils sont à déposer en déchèterie, en cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à l'agent d'accueil.



### Le saviez-vous ?

Les flacons de parfum en verre sont recyclables de la même façon que les pots, bouteilles et bocaux, leur place est donc bien dans les colonnes d'apport volontaire.

## Comment bien utiliser votre bac emballages ?

La majorité des foyers du territoire de Mauges Communauté est équipé de bacs à couvercle jaune pour la collecte des emballages ménagers recyclables. Ces bacs servent à collecter les briques alimentaires, les cartonnettes, les emballages en métal et l'ensemble des emballages en plastique (bouteilles, flacons, pots...). Pour éviter tout désagrément lors des collectes, il est nécessaire de respecter quelques consignes.

- Déposer les emballages ménagers recyclables directement en vrac dans le bac à couvercle jaune, il est inutile de les mettre dans des sacs.
- Fermer le couvercle du bac et le remplir raisonnablement. S'il est trop plein, lors de la collecte, des emballages risquent de s'envoler sur la voie publique.
- Orienter la collerette vers la route, sur le passage du camion.
- Ne pas positionner le bac près d'un obstacle.



Tous les conseils de tri et de collecte sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr)



## Attachez vos chargements avant tout déplacement

Les envols de déchets sur la voie publique peuvent être dangereux. Avant tout déplacement en déchèteries, assurez-vous que les déchets présents dans votre remorques sont suffisamment bien attachés pour ne pas s'envoler et se perdre en cours de route !

### Changer d'ère saison #4

## RENDEZ-VOUS À MODE IN MAUGES

Changer d'Ère, le rendez-vous annuel de la transition écologique dans les Mauges, s'associe pour sa 4<sup>e</sup> saison à l'Écocyclerie des Mauges pour organiser « Mode in Mauges » le 18 juin à Saint-Quentin-en-Mauges / Montrevault-sur-Èvre. Une journée d'échanges et d'animations autour d'une thématique locale : le textile. Tout un programme sur un air de fête et de convivialité !

- Des ateliers créatifs et ludiques pour sensibiliser aux gestes et techniques permettant de réduire l'impact environnemental du textile (entretien, upcycling...).
- Des stands de créateurs et d'entreprises locales pour promouvoir les innovations et les créations des entreprises textiles implantées localement.
- Des causeries pour échanger sur les impacts de la surconsommation et promouvoir des solutions durables.
- Un défilé de mode, original et esthétique, en partenariat avec le Lycée de la Mode de Cholet, pour promouvoir le réemploi du textile.

Retrouvez le programme complet sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) et [ecocycleriedesmauges.fr](http://ecocycleriedesmauges.fr), et toutes les infos en temps réel sur l'événement [Facebook](https://www.facebook.com/ModeInMauges).



# Vos végétaux valent de l'or !

La période du printemps est propice à la production de végétaux. Les tontes, les branches ou encore les feuilles mortes peuvent facilement être utilisés à domicile et servir à fertiliser le jardin, vous éviterez ainsi bien des allers-retours en déchèterie.

Pour vous accompagner dans vos changements de pratiques, plusieurs outils sont à votre disposition :

- une page web et un livret pour découvrir les techniques qui s'offrent à vous pour gérer vos végétaux à domicile : broyage, compostage, paillage... Pour en savoir plus, rendez-vous sur [nourrirlaterre.fr](http://nourrirlaterre.fr),
- des réponses personnalisées à vos problématiques, pour cela, complétez le formulaire en ligne sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Démarches en ligne > Demande d'aide pour valoriser les végétaux à domicile,
- 10 associations engagées dans la promotion et la mise à disposition de broyeurs de végétaux, retrouvez leurs coordonnées sur [nourrirlaterre.fr](http://nourrirlaterre.fr) et rapprochez-vous d'elles pour connaître les détails de mise à disposition,
- et bientôt des tutoriels vidéos pour vous conseiller.



## À vos marques, prêts, compostez !

Chaque habitant du territoire produit en moyenne 19 kg\* de déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, nourriture jetée avant même d'être déballée) par an. Le 31 décembre 2023, les particuliers auront l'obligation légale de trier et valoriser leurs déchets alimentaires. Alors commençons dès maintenant à adopter les bonnes pratiques !

### Vous avez un jardin ? Optez pour le compostage individuel

Mauges Communauté propose la mise à disposition de composteurs individuels en plastique recyclé moyennant une participation financière de 15 €. Réservation possible sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Démarches en ligne.

### Vous n'avez pas d'extérieur ou cet espace est limité ? Optez pour le compostage partagé ou pour le lombricompostage

- Le compostage partagé : Mauges Communauté vous accompagne pour développer un projet de compostage partagé avec votre voisinage. La collectivité finance l'accompagnement, via une prestation confiée à Label Verte, entreprise spécialisée dans le compostage partagé, et l'acquisition de matériel à hauteur de 80 %.
- Le lombricompostage ou compostage d'appartement est réalisé grâce à l'élevage de lombrics, cousins des vers de terre. Mauges Communauté vous propose la mise à disposition de cet équipement moyennant une participation financière de 10 €.

### Besoin de conseils ?

L'équipe prévention des déchets de Mauges Communauté répond à toutes vos interrogations et vous aide à trouver des solutions pour réduire vos déchets, contactez-les !



Toutes les infos  
sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr)  
> Des services > Gestion des déchets  
> Vers le zéro déchet > Compostage